

DÉPARTEMENT  
DE LA GIRONDE.

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX.  
709 CANTON

de l'arrondissement de Cubzac

AN 1830.

# ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

*NOTA.* MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur du Roi. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires, sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

*Commune de St André de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance  
de BORDEAUX.

## Registre des Naissances.

Nous Juge, commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt quatre feuillets*, feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St André de Cubzac* pendant l'an 1830.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1829.

*Vincent Ratzen*

N° 1er



DU ONZE JANVIER MIL HUIT CENT TRENTÉ À TROIS HEURES DU SOIR.

Acte de Naissance de François Fontenau né 2<sup>e</sup>

Naît ce jour à vtre heure du matin fils de Jean Fontenau vigneron âgé de 45 ans & de Catherine Piboulan âgée de quarante deux ans marié & habitant de cette Commune.

François Fontenau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin

Premier témoin François Gastonnié vigneron âgé de vingt huit ans. Second témoin Louis Perrier vigneron âgé de quarante sept ans habitant de cette Commune.

Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant & sur après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil R. approuvé le mot quarante cinq ans qui se trouve être en chiffre.

N° 2.

DU QUATORZ JANVIER MIL HUIT CENT TRENTÉ À DIX HEURES DU MATIN.

Acte de naissance de François Largeteau né dans

le Bourg hier à vtre heure du soir fils de Pierre Largeteau tuilier âgé de trente six ans & de Catherine Cademajor âgée de vingt deux ans marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Jean Niau taillleur âgé de quarante quatre ans. Second témoin Raymond Dupuy vigneron âgé de soixante deux ans habitant de cette Commune.

Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant & sur après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil -

N° 3. Du quinze Janvier mil huit cent trente à midi

Acte de naissance de Jacques Landes né au lieu  
Jacques Landes. De Riedem hier à neuf heures du matin. Fils de Jean  
Landes charon âgé de vingt cinq ans & de Marie Rosier  
âgée de vingt deux ans, mariés & habitants de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jaquen Rosier tisserand âgé de quarante  
huit ans. Second témoin Jean Crocans laboureur âgé de quarante  
ans, habitant de cette Commune.

Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant  
d'après lecture du présent acte déclaré au Sénior Sieur.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

P. COURAUD

N° 4. Jules Lejeune Boddy  
Dubois

Du vingt Janvier mil huit cent trente à midi —

acte de naissance de Charles Lejeune Boddy Dubois  
né hier à moins à sept heures du soir, fils du sieur Louis Jean  
François Henry Boddy Dubois, veveau de l'curé général  
& de dame Marguerite Léonget, mariés & habitants de  
la ville de Périgueux département de la Dordogne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Bernard Clémenteaun, veveau des couleurs  
âgé de cinquante huit ans; second témoin Jean Prevost  
propriétaire âgé de cinquante neuf ans, habitant de cette  
Commune. Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant  
second témoin habitant de cette Commune et ouvrier  
bûcher sur présent acte j'agis à l'exception de l'avis  
de la mairie de la Commune en faveur de André à Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

Clémenteaun Prevost

Approuvé Denys Nantes

N° 5.



Jeanne abel

DU VINGT UN JANVIER MIL HUIT CENT TRENTÉ A MIDI  
acte de Naissance de Jeanne abel, née  
Ce jour à midi dans le bourg, fille de père abel  
marchand âgé de vingt deux ans, et de Jeanne Cotton,  
âgée de dix sept ans, mariés & habitants de cette Commune  
le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

premier témoin père La praire, marchand, âgé de  
quarante sept ans; second témoin Gabriel Laurent,  
Chandronnier âgé de quarante quatre ans, habitant  
de cette Commune. Sur la requisition à moi faite  
par le père de l'enfant il a été après lecture du présent  
acte déclaré ne faire ni querre à l'exception du père.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil

Abel père P. COURAUD

N° 6.

Bernard Bespède

DU VINGT UN JANVIER MIL HUIT CENT TRENTÉ A MIDI.

Acte de naissance de Bernard Bespède né à Périgueux  
à dix heures du matin, fils de Jean Bespède marin âgé de  
quarante cinq ans, et de Anne Laborant, âgée de quarante  
ans, mariés & habitants de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Roureau tonnelier âgé de cinquante  
heures. Second témoin Thomas Faugere boulanger âgé  
de trente deux ans habitant de cette Commune

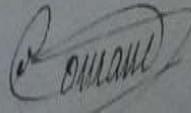
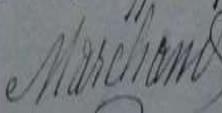
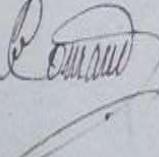
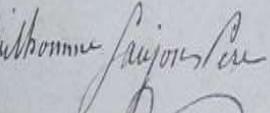
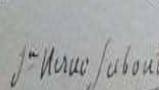
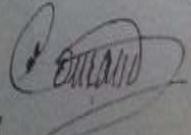
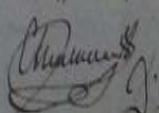
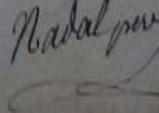
Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant  
d'après lecture du présent acte signé.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil

Bespède Jean père  
Faugere

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil  
Approuvé Denys Nantes

1850.

- N° 7. Du vingt quatre Janvier mil huit cent trente à midi  
 Acte de naissance de Marie Allain née au lieu de la  
 Hôte hier à trois heures du soir, fille de Jacques Allain vigneron  
 âge de vingt cinq ans & de Jeanne Bouchon âge de vingt trois  
 ans marié et habitant de cette Commune.
- Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 Premier témoin Jean Guinaudie vigneron âge de trente deux  
 ans. Second témoin Pierre Rabotin vigneron âge de cinquante  
 sept ans habitant de cette Commune.
- Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant, j'oublie  
 avoir lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.
- Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
 maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les fonctions  
 d'officier public de l'Etat.
- 
- N° 8. Du vingt six Janvier mil huit cent trente à midi -  
 Acte de naissance de Pierre Lambert né dans le Bourg.  
Pierre Lambert, hier à neuf heures du matin, fils de Jean Lambert vigneron  
 charquier âge de trente un ans & de Catharine Goujon  
 âge de vingt sept ans marié & habitant de cette Commune.
- Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Pierre Marchand boucher âge de trente deux  
 ans. Second témoin Jean Marçen ministre âge de vingt  
 deux ans habitant de cette Commune.
- Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
 j'oublie avoir lecture du présent acte déclaré ne savoir signer  
 à l'exception du témoin Marchand qui a signé avec nous.
- Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
 maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les  
 fonctions d'officier public de l'Etat civil. —
- 
- N° 9. Du quatorze Février mil huit cent trente à midi. 4  
 Acte de naissance de Louis Saujon né au  
 lieu de Pors neuf hier à trois heures du soir, fils de  
Guillaume Saujon charpentier âge de trente cinq ans & de Jeanne  
Domin âge de trente ans marié & habitant de cette Commune.
- Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin -  
 Premier témoin Bernard Feschaud marchand âge de  
 soixante deux ans. Second témoin Jean Norac Saboutin  
 propriétaire âge de cinquante quatre ans habitant  
 de cette Commune.
- Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
 j'oublie avoir lecture du présent acte signé.
- Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
 maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les  
 fonctions d'officier public de l'Etat civil. —
- 
- N° 10. Du vingt sept Février mil huit cent trente à huit heures du matin.  
 Acte de naissance de Antoinette Nadal née dans le Bourg.  
Antoinette Nadal, hier à trois heures du matin, fille de Jean Nadal marchand de  
 bétail âge de trente deux ans & de Catharine Déjean âge  
 de vingt deux ans marié & habitant de cette Commune.
- Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin  
 Premier témoin Domin Déjean boulanger âge de quarante  
 Neuf ans. Second témoin Bernard Clemencau propriétaire  
 âge de cinquante huit ans habitant de cette Commune —
- Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
 j'oublie avoir lecture du présent acte signé.
- Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
 maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les  
 fonctions d'officier public de l'Etat civil —
- 
- 

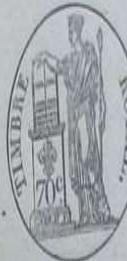
N° 11.  
Pierre Faureau  
Du dix huit fevrier mil huit cent trente à dix heures du matin  
Acte de naissance de Pierre Faureau né au lieu du marquain  
lur à neuf heures du soir, fils de Pierre Faureau sieur de long  
âgé de trente ans & de Marie Lagarde âgée de vingt-cinq ans  
marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin

Premier témoin Pierre Alain mitayer âgé de quarante-deux ans.  
Second témoin Etienne Benoit sieur de long âgé de vingt  
quatre ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant, après  
avoir lu et懂ue du présent acte déclaré ne savoir signer  
Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil —

N° 13.



Du vingt-sept fevrier mil huit cent trente à dix heures du matin  
Acte de Naissance de Marie Berard née à Foulongne  
lur à neuf heures du soir, fille de Pierre Berard, maire  
âgé de trente-sept ans & de Marie-Marguerite Mallard, âgée de  
trente-deux ans, mariés & habitants de cette Commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. —

Marie Berard, premier témoin Vincent Mallard, maçon âgé de  
cinquante ans, second témoin Bernard, Louis  
maçon âgé de vingt-huit ans habitant scellé  
Sur la requérition à moi faite par le père de  
l'enfant et tout après lecture du présent acte déclaré  
ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St. André de  
Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Couraud

N° 12. Du vingt-quatre fevrier mil huit cent trente à midi

Acte de naissance de Guillaume Metteguilhem

Guillaume Metteguilhem né au lieu de la gâté ce jour à dix heures du matin  
fils de Guillaume Metteguilhem charpentier de marine  
âgé de vingt-neuf ans & de Elisabeth Saujon âgée  
de trente ans marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin  
Premier témoin Guillaume Saujon charpentier de marine  
âgé de soixante-cinq ans, Second témoin Jean Donin  
tonnelier âgé de trente-huit ans habitant de cette  
Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de  
l'enfant, après lecture du présent acte déclaré ne  
savoir signer à l'exception du père qui a signé une note

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil —

Guillaume Metteguilhem père

Couraud

N° 14. Du quatorze mars mil huit cent trente à midi

Acte de naissance de Jean Rigolle né dans le Bourg hier

Jean Rigolle, à cinq heures du matin, fils de Jean Rigolle cordelier  
âgé de quarante un ans & de Françoise Eyraud âgée de  
trente-cinq ans marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Jacques Laroche charon âgé de quarante  
deux ans, Second témoin Arnaud Minguet perruquier  
âgé de cinquante-douze ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
après avoir lu et懂ue du présent acte déclaré ne savoir signer  
Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil —

Couraud

N° 15. Du quinze Mars mil huit cent trente à huit heures du matin  
Acte de naissance de Jean Rigolle né dans le Bourg hier à  
neuf heures du soir, fils de Jean Rigolle cordonnier âgé  
de quarante un ans, et de francoise Cynaud âgée de trente cinq  
ans, marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Jaquet Larocke charron âgé de quarante deux  
ans. Second témoin Arnaud Blingeot perruquier âgé de  
cinquante deux ans, habitant de cette Commune.

Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant,  
et son avis à lecture du présent acte déclaré ne savoir signe.  
Constaté suivant la Loi par moi Pierre francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

Couraud

N° 16. Du quinze Mars mil huit cent trente à Midi.  
Acte de naissance de Marie Leynat née dans le bourg  
Marie Leynat, ce jour à deux heures du matin, fille de Jean Leynat  
loueur âgé de vingt huit ans & de Marie Mallard âgée  
de vingt neuf ans, marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin.  
Premier témoin Pierre Abel marchand âgé de vingt deux ans.  
Second témoin Raimond tria journalier âgé de trent trois  
ans habitant de cette commune.

Sur la requisition à moi faite par le père de l'enfant  
et son avis à lecture du présent acte déclaré ne savoir  
signer à l'exception de Pierre Abel qui a signé au bas.  
Constaté suivant la Loi par moi Pierre francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

Abel

Couraud

N° 17. Du quinze mars mil huit cent trente à Deux heures du Soir.  
Acte de naissance de Jean adiez marchand  
né dans le Bourg hier à une heure du Soir, fils de Gerard  
marchand, boulanger âgé de Cinquante neuf ans & de  
Jean adiez marchand de cette Commune, le sexe de l'enfant a été reconnu être  
masculin, premier témoin Bernard maître  
medecin, âgé de Cinquante trois ans; second témoin  
Augustin Gabau, perruquier âgé de trente huit ans  
habitant de cette Commune. Sur la requisition à  
moi faite par le père de l'enfant. Dont avis  
à lecture du présent acte déclaré ne savoir signer  
à l'exception des témoins.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre francois  
Couraud, maire de la Commune de St André de  
Cubzac, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

Pierre Abel Raimond Couraud Augustin Gabau

N° 18.

Pierre appert

Da Vingt mars mil huit cent trente à Deux heures du Soir  
acte de naissance de Pierre appert, né au Grangier hier  
quatre heures du Soir, fils de Jean appert, vigneron âgé de Vingt  
cinq ans, et de Renée Labat, âgée de vingt deux ans, marié  
& habitant de cette Commune. Le sexe de l'enfant a été  
reconnu être masculin; premier témoin Thomas Leynat,  
foudrier âgé de soixante six ans; second témoin Nicolas  
Leynat, boulanger âgé de quarante trois ans habitant de  
cette Commune. Sur la requisition à moi faite par le  
père de l'enfant. Dont avis à lecture du présent acte déclaré  
à l'exception de Jean Abel qui a signé au bas.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

Leynat Abel Couraud

Leynat Abel Couraud

N° 19.

Du vingt Mars mil huit cent trente à cinq heures du soir  
Acte de naissance de Nicolas Batard, né au lieu de  
la Pouyade hier à neuf heures du soir, fils de Jean Batard,  
vigneron âgé de vingt trois ans & de Marie Etier âgée  
de vingt trois ans, marié & habitant de cette Commune.  
Nicolas Batard

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Nicolas Couraud vigneron âgé de trent  
un ans. Second témoin Arnaud Hugon perruquier âgé  
de cinquante deux ans habitant de cette Commune.  
Sur la requérition à moi faite par le père de  
l'enfant après lecture du présent acte déclaré ne  
savoir signer.

Contaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant  
les fonctions d'officier public de l'Etat Civil.

N° 20.

Du vingt Mars mil huit cent trente à Neuf heures du matin.  
Acte de naissance de Jeanne Ducas, née au lieu de Tonbordais  
Jeanne Ducas hier à Sept heures du matin, fille de Jean Ducas bûcheron de  
long âge de vingt huit ans et de Jeanne Bernard, âgée  
de trente trois ans mariée & habitante de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin  
Premier témoin Claude Bernard marie âgé de quarante  
deux ans. Second témoin Nicolas Leydet boucher âgé de  
quarante cinq ans habitant de cette commune à  
l'exception de Nicolas Leydet qui est habitant de celle de St' Anton.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
en ont après lecture du présent acte déclaré ne savoir  
signer à l'exception du témoin Leydet qui a signé.

Contaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'Etat civil.

N° 21.



Didier Nau.

Du vingt un Mars mil huit cent trente à midi.  
Acte de naissance de Didier Nau né dans le  
Bourg ce jour à huit du matin, fils de Jean Bernard  
Nau quam vivor Concierge de la Marie Mme Jeanne  
Montauz âgé de trent une habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Bernard Ferchaud marchand âgé de soixante  
deux ans. Second témoin Bertrand Dabuc tonnelier âgé  
de quarante quatre ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par la Dame Jeanne  
Launey femme Baillou accouchée jurié pour avoir  
lecture du présent acte signé.

Contaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'Etat civil.

N° 22.

Du premier Avril mil huit cent trente à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Thérèse Morisson née dans le  
Cherise Morisson Bourg ce jour à Cinq heures du matin, fille de Jeanne  
Morisson concierge de la prison âgée de trente Cinq ans  
et de Jeanne Mullieu âgée de vingt sept ans mariée & habitante  
de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin.

Premier témoin Claude Caillau tonnelier âgé de vingt huit  
ans. Second témoin Pierre Millevie marchand âgé de  
quarante huit ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant dont  
avoir lecture du présent acte signé.

Contaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'Etat civil.

N<sup>o</sup>. 23. Du quatre avril mil huit cent trente à huit heures du matin -  
Acte de naissance de Antoine Lagarde né au lieu du Peyrah  
ce jour à une heure du matin, fils de François Lagarde -  
vigneron âgé de trente trois ans & de Marie Vaillou âgée  
de trente cinq ans marié & habitant de cette Commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Pierre Lagarde vigneron âgé de soixante dix  
ans. Second témoin Jean Mellier vigneron âgé de trente  
neuf ans habitant de cette Commune. Sur la requérance à  
moi faite par le père de l'enfant d'ouvrir lecture du  
présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
maire de la Commune de St Andre de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil -

Couraud

N<sup>o</sup>. 24. Du Cing avril mil huit cent trente à huit heures du matin.  
Jeanne Brocard. Acte de naissance de Jeanne Crocard née au lieu du  
Bois ce jour à six heures du matin, fille de Louis Crocard  
vigneron âgé de trente trois ans & de Jeanne Blouin -  
âgée de trente trois ans mariée & habitant de cette Commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être Feminin.

Premier témoin Charles Tua vigneron âgé de cinquante  
six ans. Second témoin Jacques Morin vigneron âgé  
de cinquante sept ans habitant de cette Commune.  
Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
d'ouvrir lecture du présent acte déclaré ne savoir  
signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud maire de la Commune de St Andre de Cubzac  
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil -

Couraud

N<sup>o</sup>. 25. Du Dix sept avril mil huit cent trente à deux  
heures du soir.  
Acte de Naissance de Marie Maillé, née le jour  
à La Barière à trois heures du matin fille de grierre  
Maillé, vigneron âgé de vingt six ans, Desfrancouise  
Allemand, marié & habitant de cette Commune.  
Ladite Allemand âgée de dix huit ans;

marie maillé

nn

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Feminin. —  
premier témoin Jean Maillé, vigneron âgé de quarante  
six ans; Second témoin Pierre Allmand, vigneron,  
âgé de quarante ans habitant de cette Commune.  
Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
d'ouvrir lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St Andre de  
Cubzac, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil

Couraud

N<sup>o</sup>. 26.

marguerite Seurin

nn

du vingt quatre avril mil huit cent trente à trois heures du soir  
Acte de Naissance de Marguerite Seurin, née le jour  
d'hier à Limerle a une heure du soir, fille de Guillaume Seurin,  
vigneron âgé de vingt six ans, habitant de Lagon et de Marie Goujon,  
âgée de vingt quatre ans demeurant dans cette Commune non  
mariée. Le sexe de l'enfant a été reconnu être Feminin. —

premier témoin Philippe Farrant, laboureur âgé de vingt  
huit ans domicilié dans la commune de Cadillac.

Second témoin Jean Goujon, vigneron âgé de huit dix  
ans habitant de cette Commune. Sur la requérance à moi faite par  
le père en l'absent étant après lecture déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
premier adjoint délégué de monsieur le maire des suds de Cubzac  
pour remplir les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

nn

frederic couraud. abj

N° 27.

anne mellier

nn

Du vingt sept avril mil huit cent trente à huit heures du matin  
acte de naissance de Anne Mellier, née abru-  
tier à deux heures du matin, fille de Jean Mellier laboureur âgé  
de vingt huit ans, et de Catherine Bourricaud âgée de  
vingt trois ans, mariés & habitans de cette Commune  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin —  
premier témoin Antoine Mellier, laboureur âgé de trente  
sept ans; second témoin François Lagarde vigneron  
âgé de trente ans habitant de cette Commune, témoin  
requérant à moi fait le père de l'enfant. Vous  
apres lecture du présent déclaré ne savez signez  
à l'exception du père qui signe avec nous.

Constaté suivant la loi par moi: père Frédéric  
Dumas, premier adjoint délégué pour le maire d'  
André de Cubzac pour remplir les fonctions d'officier  
public de l'état civil apposé la signature

Mellier père

frédumaf. adj<sup>e</sup>

N° 28

François Biel

nn

Du Vingt mai mil huit cent trente à neuf heures du matin.  
acte de naissance de Françoise Biel, née à port neuf le 1<sup>er</sup>  
mai de ce mois, à quatre heures du soir, fille de Jean Biel charron  
âgé de trente ans, et de Marie Louis, âgée environ deux ans,  
mariée et habitante de cette Commune

Le sexe de l'enfant acte reconnu être féminin. —  
premier témoin père Louis, charron âgé environ cinq ans,  
second témoin père Chassain, cabaretier, âgé de quarante  
cinq ans, habitant de cette Commune. Sur la requérance  
me faite par le père de l'enfant, et ont après lecture du présent  
acte signé à l'exception du témoin Chassain.

Constaté suivant la loi par moi père Frédéric Dumas,  
premier adjoint délégué pour le maire d'André de Cubzac  
pour remplir les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mes jeans père

frédumaf. adj<sup>e</sup>

Dominique, parrain

N° 29.



William Larche

Du vingt un Mai mil huit cent trente à huit heures du matin.  
Acte de naissance de William Larche né au lieu de Bourg Flair  
à trois heures du matin, fils de Nicolas Larche menuisier  
âgé de vingt neuf ans & de Jeanne Fochard âgée de trenta  
quatre ans mariée & habitante de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Bertrand Fochard marchand âgé de soixante deux  
ans grand-père. Second témoin Bertrand Dolac tonnelier âgé  
de quarante quatre ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant, vous  
apres lecture du présent acte signez à l'exception du père qui  
a déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Frédéric Dumas  
premier adjoint délégué par monsieur Le Maire d'André  
de Cubzac pour remplir les fonctions d'Officier public  
de l'Etat civil

frédumaf. adj<sup>e</sup>

bertrand dolac

N° 30.

Pierre Lafont

Du trente Mai mil huit cent trente à sept heures du soir.

Acte de naissance de Pierre Lafont né au lieu de  
Pierre Lafont la Gare ce jour à une heure du matin, fils de Jean  
Lafont vigneron âgé de vingt sept ans & de Renée  
Labouwin âgée de vingt trois ans mariée & habitante  
de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Hilaire Dupuy domestique âgé de  
quarante une ans. Second témoin Pierre Chastain  
cabaretier âgé de quarante cinq ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par la femme Marie  
Séjor monchaste jurez vous apres lecture du présent  
acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Frédéric Dumas  
maire de la Commune de St'André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

O. Dumas

No 31.

Du Dix Juin mil huit cent trente à midi.

Acte de naissance de Jean Luc Transon n° au lieu de habi-  
tir à Dix heures du matin fils d'Etienne Transon propriétaire  
âgé de quarante cinq ans & de Geneviève Villeneuve âgée  
de trente ans marié & habitant de cette Commune

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Bertrand Dabrac tonnelier âgé de quarante  
cinq ans. Second témoin Nicolas Croux tonnelier âgé de  
quarante trois ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant &  
moi après lecture du présent acte signé. —

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil. —

Bertrand Dabrac C. Couraud  
Transon à son père

No 32

Du treize Juin mil huit cent trente à huit heures du  
matin.

acte de Naissance de Jeanne de Bonnefond

Jeanne de Bonnefond née à la Caussade hier à dix heures du matin, fille de monsieur  
Gérôme noel de Bonnefond âgé de trente quatre ans, et de  
Mme Marie Larue, âgée de vingt six ans, mariée & habi-  
tant de cette Commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
Femelle.

Premier témoin monsieur Ambroise de Bonnefond  
propriétaire âgé de trente deux ans, second témoin monsieur  
Jean Prevost propriétaire âgé de cinquante un ans  
habitant de cette Commune. Sur la requérition à  
moi faite par le père de l'enfant. Tout signé

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la commune de Saint André de  
Cubzac faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil

De Bonnefond Jean apposé le surligné

M. de Bonnefond  
Prévôt

No 33.

Du treize Juin mil huit cent trente à midi



Acte de naissance de Philippe Mallard né au lieu  
de la Soudade ce jour à huit heures du matin fils de Louis  
Mallard maçon âgé de trente ans & de Philippe Mallard  
âgée de trente ans marié & habitant de cette Commune.

Philippe Mallard. Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin.  
Premier témoin Bernard Domin maçon âgé de trente quatre  
ans. Second témoin Pierre Berard maçon âgé de trente huit  
ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant

Wom, après lecture du présent acte déclare ne savoir  
signer à l'exception du père qui a signé avec nous

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil. —

Mallard pere.

Couraud

No 34.

Du treize Juin mil huit cent trente à six heures du matin

Marie Seurin. Acte de naissance de Marie Seurin née au lieu de Fontenouille  
hier à Sept heures du matin fille de Pierre Seurin carriére  
âgé de vingt huit ans & de Marie Bernhard âgée de trente  
trois ans marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin  
Premier témoin André Riguerie maçon âgé de quarante  
ans. Second témoin Clé Lassian maçon âgé de cinquante  
ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant Wom  
après lecture du présent acte déclare ne savoir signer

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil. —

Couraud

N<sup>o</sup> 35. Du vingt sept Juin mil huit cent trente à huit heures du matin.  
Acte de naissance de Jean Bourricoz né au lieu des  
Bois hier à huit heures du matin, fils de Jean Bourricoz  
vigneron âgé de trente ans et de Jeanne Salouin âgée  
de trente ans marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
Premier témoin arnaud Gartail vigneron âgé de trente  
trois ans. Second témoin Claude Sicot vigneron âgé de  
cinquante ans habitant de cette Commune. —

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant Frank  
après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil. —

P. DURAND

N<sup>o</sup> 36. Du vingt neuf Juin mil huit cent trente à huit heures du matin.  
Jeanne Bodet. Acte de naissance de Jeanne Bodet né au lieu des  
Bois ce jour à cinq heures du matin, fille de Jean Bodet  
labourier âgé de quarante ans, marié & habitant de  
cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
Premier témoin Pierre Bodet labourier âgé de quarante  
six ans. Second témoin Christophe Batard boulanger âgé  
de quarante six ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant Frank  
après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat civil. —

P. DURAND



Pierre Bouchon

N<sup>o</sup> 37. Du Dix Juillet mil huit cent trente à midi  
Acte de naissance de Pierre Bouchon né au lieu de la  
Rouche ce jour à cinq du matin fils de Cie Bouchon  
vigneron âgé de cinquante deux ans & de Jeanne Guimard  
âgée de trente huit ans non mariée & habitant de  
cette Commune

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Pierre Bouchon vigneron âgé de cinquante  
deux ans & par Jean Barbarin laboureur âgé de  
soixante six ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
Frank après lecture du présent acte déclaré ne savoir  
signer.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat Civil. —

P. DURAND

N<sup>o</sup> 38. Du dix Juillet mil huit cent trente à midi.

Joseph Moreau. Acte de naissance de Joseph Moreau né au lieu de la  
Grasse hier à trois heures du soir fils de Guillaume Moreau  
vigneron âgé de vingt neuf ans & de Marie Baillon âgée  
de vingt trois ans mariée & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Pierre Lafon vigneron âgé de cinquante  
trois ans. Second témoin Guillaume Lafon vigneron  
âgé de vingt neuf ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
Frank après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer  
à l'exception du père qui a signé avec nous.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St' André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil. —

Moreau papa P. DURAND

N° 39

pierre Berineau

du vingt juillet mil huit cent trente , a trois heures

du soir . -

acte de naissance de pierre Berineau, né au  
moulin ce jour à midi fils de Raymond Berineau,  
vigneron âgé de trente ans, et d'Elizabeth Gabillard,  
âgée de vingt huit ans habitans de cette commune et  
marié — le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
premier témoin Michel Balauges, laboureur âgé de  
vingt quatre ans; second témoin François Roubignac  
menuier, âgé de trente cinq ans, habitant de cette com-  
mune — sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
d'ont après lecture du présent acte déclare ne savoir  
ligner.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
maire de la Commune de St. André de Cubrac faisant les  
fonctions d'officier public délivrant civil. —

N° 40.

Marie Tisser

du vingt six Juillet mil huit cent trente à six heures du soir . —  
Acte de naissance de Marie Tisser née au lieu de la  
poujade hier à six heures du soir, fille de Denis Tisser  
cavaliere âgé de trente ans & de Marie Arnaud âgée de  
trente ans marié & habitant de cette Commune .

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
Premier témoin Jean Tisser maron âgé de trente deux ans  
Second témoin Denis Tisser marol âgé de trente six  
ans habitant de cette Commune .

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
d'ont après lecture du présent acte déclare ne savoir  
ligner. — Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud maire de la Commune de St. André de Cubrac  
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil . —  
Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant dont  
avoir lecture du présent acte déclare ne savoir ligner . —

N° 41.



Philippe Dorin

du trente Juillet mil huit cent trente à midi  
acte de naissance de Philippe Dorin né au lieu de  
Beret ce jour à trois heures du matin fils de  
Jeguer Dorin propriétaire âgé de cinquante deux ans  
et de Jeanne Bertrand âgée de quarante deux ans  
habitants de cette Commune .

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin  
Premier témoin Bernard Clémentin propriétaire âgé de  
cinquante huit ans Second témoin Renard Ferdinand  
marchand âgé de soixante deux ans habitant de  
cette Commune .

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
d'ont après lecture du présent acte déclare ne savoir ligner

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud maire de la Commune de St. André de Cubrac  
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil .

N° 42.

Marie Jeannet

du Orse fleur mil huit cent trente à midi .

acte de naissance de Marie Jeannet née au lieu de Berendan  
hier à trois heures du soir, fille de Pierre Jeannet maron  
âgé de vingt deux ans, et de Marguerite Mallard âgée de vingt  
deux ans marié & habitant de cette Commune .

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin . —  
Premier témoin André Macouard tonnelier âgé de trente  
deux ans. Second témoin Pierre Blanquet maron âgé de  
vingt huit ans habitant de cette Commune .

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud maire de la Commune de St. André de Cubrac  
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil .

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant dont  
avoir lecture du présent acte déclare ne savoir ligner . —

N° 43.

Le dix sept mois mil huit cent trente à six heures du soir.  
Acte de Naissance de Guillaume Giraud né au lieu de Bourcq  
hier à Onze heures du soir, fils de Jean Giraud cultivateur  
âgé de trente sept ans & de Françoise Durame âgée de trente  
six ans mariés & habitants de cette Commune. —

Guillaume Giraud

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Guillaume Giraud cultivateur âgé de trente  
quatre ans. Second témoin Arnaud Pier vigneron âgé de  
soixante six ans habitant de cette Commune. —  
Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant &  
mes apres lecture du présent acte signé à l'exception du  
témoin Arnaud Pier.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat civil. —

Giraud pere

COURAUD

N° 44.

Nicolas Delmas

Le Dix huit mois mil huit cent trente à midi. —  
Acte de Naissance de Nicolas Delmas né dans le Bourg  
hier à cinq heures du matin, fils naturel de Marie Delmas  
âgée de vingt huit ans demeurant à Sorinié. —

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin. —  
Premier témoin Jean Baillon tonnelier âgé de trente sept  
ans. Second témoin Bernard Launay tonnelier âgé de  
soixante six ans habitant de cette Commune. —

Sur la requérance à moi faite par la Dame Jeanne  
Launay femme Baillon, accoucheuse Juri âgée de trente  
deux ans habitante de cette Commune & mes apres lecture  
du présent Acte signé à l'exception du témoin Bernard Launay.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat civil. —

Baillon fille

COURAUD

N° 45.

Marguerite Rose Abadie

Le vingt quatre mois mil huit cent trente à midi. —  
Acte de Naissance de Marguerite Rose Abadie  
née dans le Bourg ce jour à quatre heures du matin, fille  
de Jean Abadie notaire âgé de vingt huit ans & de  
Jeanne Paillard âgée de vingt deux ans mariée & habitante  
de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Feminin.  
Premier témoin Bernard Clémentin propriétaire âgé de cinquante  
huit ans. Second témoin Bernard Torchaut marchand âgé  
de soixante deux ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
& mes apres lecture du présent acte signé. —

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat civil. —

Torchaut Clémentin André Oppen

COURAUD

N° 46.

Anne Bourricaud

Le Vingt quatre mois mil huit cent trente à midi.

Acte de naissance de Anne Bourricaud née au lieu de la Bourricaud  
le vingt deux mois octobre à trois heures du soir fille de Louis  
Bourricaud tonnelier âgé de trente ans & de Jeanne Macmillan  
âgée de vingt neuf ans mariée & habitante de cette Commune. —

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Feminin. —

Premier témoin Bernard Clémentin propriétaire âgé de quarante  
huit ans. Second témoin Pierre Montebon propriétaire âgé de  
quarante cinq ans habitant de cette Commune. —

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant &  
mes apres lecture du présent acte signé.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat civil. —

Goudemand Montebon Oppen

BOURRICAUD

COURAUD

N<sup>o</sup> 47  
Anne Fortin.  
Dix-sept ans deux mil huit cent trente à huit heures du matin  
Acte de naissance de Anne Fortin née au lieu de Caillies  
hier à deux heures du soir, fille de Jean Fortin vigneron âgé  
de vingt quatre ans & de Françoise Eria âgée de vingt trois ans  
mariée et habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin

Premier témoin Jean Bernau vigneron âgé de quarante six  
ans. Second témoin Jean Bernard vigneron âgé de quarante  
quatre ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
et son avancement du présent Acte déclaré ne savoir  
signer.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François  
Couraud maire de la Commune de St. André de Cubzac  
faisan les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil. —

N<sup>o</sup> 48  
Marie Julie  
Marcie  
Dix-sept ans deux mil huit cent trente à Neuf heures du matin  
Acte de naissance de Marie Julie Marcie née dans le Bourg  
hier à trois heures du matin, fille de Jean Marcie tailleur, âgé  
de quarante deux ans & de Catherine Monistomeau âgée de quarante  
ans mariée & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin. —

Premier témoin Hilaire Lanbade marchand âgé de cinquante  
cinq ans. Second témoin Denis Denoux forgeron âgé de  
quarante neuf ans habitant de cette Commune. —

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
et son avancement du présent acte signé.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat Civil. —

N<sup>o</sup> 49  
Catherine Bernard  
Dix-sept ans deux mil huit cent trente à  
Sept heures du matin.

Dix-sept ans deux mil huit cent trente à  
Sept heures du matin.  
Acte de Naissance de Catherine Bernard née  
hier à Perrau à six heures du soir, fille de Jean Bernard,  
vigneron, âgé de vingt quatre ans, & de Elisabeth Scrinier,  
âgée de quarante ans, mariée et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin. —

Premier témoin Claude Landes, boucher âgé de quarante  
un ans, demeurant à Perrau; second témoin Thomas  
Sanglier, boulanger âgé de trente deux ans, demeurant dans  
cette Commune. Sur la requérance à moi faite par le  
père de l'enfant. Dont après lecture du présent acte  
signé.

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François  
Couraud, maire de la Commune de St. André de  
Cubzac, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

Bernard père   
Landes   
D. Billaud

N<sup>o</sup> 50.

Marie Brûlé.

Dix-sept ans deux mil huit cent trente à midi.  
Acte de naissance de Marie Brûlé née dans le Bourg hier  
à midi, fille de Pierre Brûlé propriétaire âgé de soixante deux  
ans & de Marie Colin âgée de trente trois ans mariée & habitant  
de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin. —  
Premier témoin Jean Brûlé denturier âgé de quarante six ans. Second  
témoin Jean Baptiste Procau forgeron âgé de trente deux ans habitant  
de cette Commune. Sur la requérance moi faite par le père  
de l'enfant. Dont après lecture du présent acte signé. —

Constaté suivant la Loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St. André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil. —

Brûlé père

N° 51

Le six septembre mil huit cent trente à midi  
acte de Naissance de Françoise Grand, née  
hier dans le bourg à une heure du Soir, fille de Pierre Grand,  
Grand, tonnelier âgé de quarante quatre ans, et de françoise,  
Millepied, âgée de quarante deux ans, mariée &  
habitant de cette Commune. Le sexe de l'enfant a  
été reconnu être féminin.

premier témoin Arnaud Menyot, perruquier âgé  
de cinquante trois ans;

Second témoin Bertrand Dabrac, tonnelier âgé  
de quarante cinq ans, habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
N'ont après lecture du présent acte signé —

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
maire de la Commune de St Andre de Cubrac faireval les fonctions  
de cubrac faisant les fonctions d'officier public et état civil.

Pierre François Couraud Pierre Omaill

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Antoine Deschelles vigneron âgé de  
trente ans, Second témoin Jean Lambert, vigneron :  
âgé de soixante quatre ans habitant de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant N'ont  
après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
maire de la Commune de St Andre de Cubrac faireval les fonctions  
de cubrac faisant les fonctions d'officier public et état civil

Pierre François Couraud

N° 53.

Jeanne Robert

Le treize Septembre mil huit cent trente à midi  
acte de Naissance de Jeanne Robert, née Barbe  
Bourg hier à huit heures du matin, fille d'Arnaud  
Robert marin âgé de vingt deux ans & de Marguerite  
Causias âgée de vingt quatre ans marié & habitant  
de cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
et sur avoir lecture du présent acte l'entommeur établi  
d'annonciation signé à même que le père —

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Mauffret boulanger âgé de quarante quatre  
ans. Second témoin Pierre Caubras tisseran âgé de vingt cinq  
ans habitant de cette Commune.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
maire de la Commune de St Andre de Cubrac faireval les fonctions  
d'Officier public de l'état Civil. —

Pierre François Couraud Pierre Omaill

N° 54.

Le quinze Septembre mil huit cent trente à midi

acte de Naissance de Pierre Abadie né dans le Daug  
Pierre Abadie hier à six heures du matin, fils de Dominique Abadie  
marchand de chiffons âgé de trente deux ans & de Marguerite  
Rochinioux âgée de vingt quatre ans marié habitant de  
cette Commune

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant N'ont  
après lecture du présent acte l'entommeur établi  
déclaré ne savoir signer de même que le père.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Michel Rochinioux bûcher de long âgé de  
cinquante huit ans. Second témoin Bertrand Rochinioux bûcher  
de long âgé de vingt deux ans habitant de cette Commune.

Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud,  
maire de la Commune de St Andre de Cubrac faireval les fonctions  
d'Officier public de l'état civil —

Pierre François Couraud

N<sup>o</sup> 55.

Etienne Durieu.

Du Neuf Octobre mil huit cent trente à Neufheures du matin  
Acte de naissance de Etienne Durieu né hier à dix  
heures du soir, fils de Christophe Durieu vigneron âgé de  
trente cinq ans & de Marguerite Chardonne âgée de  
trente quatre ans marié & habitant de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin Jean Peneau tonnelier âgé de trente un  
ans. Second témoin Pierre Ville tonnelier âgé de trente trois ans  
habitants de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant d'après  
apres lecture du présent acte signé à l'exception du père.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat Civil.

Ville

Présenté par Couraud

N<sup>o</sup> 56.

Jean Bernataeu.

Du Vingt Octobre mil huit cent trente à midi

Acte de naissance de Jean Bernataeu né au lieu du Boucach  
hier à Onze heures du matin, fils de Bertrand Bernataeu  
vigneron âgé de vingt cinq ans & de Gabrielle Lafage âgée  
de trente six ans mariée & habitante de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Jean Lafage vigneron âgé de soixante quatre ans  
Second témoin Pierre Labatut vigneron âgé de trente cinq ans  
habitants de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant d'après  
apres lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat civil.

Couraud

N<sup>o</sup> 57.

Jean Laporte.

Du Vingt Octobre mil huit cent trente à Sept heures du matin  
Acte de Naissance de Jean Laporte né dans le bourg T<sup>e</sup>  
hier à une heure du matin, fils de Guillaume Laporte tonnelier  
âgé de trente ans & de Marie Mallard âgée de trente deux  
ans mariée & habitante de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Jean Laporte tonnelier âgé de vingt  
quatre ans. Second témoin Jean Mallard sieur de long  
âgé de cinquante neuf ans habitant de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
d'après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer  
à l'exception du père qui a signé avec monsieur.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

Laporte père

Couraud

N<sup>o</sup> 58.

Pierre Perrin.

Du Vingt quatre Octobre mil huit cent trente à dix heures du matin

Acte de Naissance de Pierre Perrin né au priez ce jour  
à midi, fils de Jean Perrin vigneron âgé de vingt six ans  
& de Margueritte Fortin âgée de vingt six ans mariée &  
habitante de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Pierre Perrin vigneron âgé de soixante quatre  
ans. Second témoin Laurine Perrin vigneron âgé de vingt  
deux ans habitante de cette Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant d'  
après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Francois Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.

Couraud

N° 59. Du trente Octobre mil huit cent trente à huit heures du matin  
acte de Naissance de Bernard Giraud, né au lieu-dit  
Et. Bernard Giraud hier à quatre heures du matin, fils de Gaston  
Giraud cultivateur âge de trente trois ans & de Jeanne  
Oudouin âgée de vingt deux ans, mariés & habitants  
de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Jean Rodier viguieron âgé de cinquante  
cinq ans. Second témoin Bernard Ferchaud marchand  
âge de soixante deux ans habitant de cette Commune.  
Sur la requérance à moi faite par le père de l'enfant  
Nous après lecture du présent acte signé à l'exception  
du témoin Rodier.

Constaté suivant la loi par moi Jean François Couraud  
maire de la Commune de St' Andrie de Aubrac faisant les  
fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.  
Gérard père Ferchaud

N° 60. Du six Novembre mil huit cent trente à trois heures du Soir. —  
Victor Léonard Orlange. Acte de Naissance de Victor Léonard Orlange né dans le village  
hier à midi, fils de Jeanne Orlange quidarine âgée de quarante neuf  
ans & de Jeanne Gomain âgée de quarante deux ans mariée  
habitante de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin. —  
Premier témoin Arnaud Mengot perruquier âgé de cinquante ans  
Second témoin Bernard Ferchaud marchand âge de soixante deux  
ans habitant de cette Commune. Sur la requérance à moi faite  
par le père de l'enfant Nous après lecture du présent acte signé  
à l'exception du témoin Mengot. Dr père de l'enfant. —  
Constaté suivant la loi par moi Jean François Couraud mair  
à la Commune de St' Andrie de Aubrac faisant les fonctions d'Officier  
public de l'Etat civil —

Ferchaud

N° 61. Du quatre Décembre mil huit cent trente à huit heures du matin  
acte de Naissance de Catherine Cartier née à Perrau hier à six heures du matin, fille de Jean Cartier  
vigueron âgé de trente un ans & de Marie Etier âgée de  
vingt quatre ans mariée & habitante de cette Commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin  
premier témoin Bernard Ferchaud marchand âge de  
soixante deux ans. Second témoin Jean Verac Sabouty  
propriétaire âge de cinquante deux ans habitant de cette  
Commune.

Sur la requérance à moi faite par le père  
de l'enfant. Nous après lecture du présent acte signé  
à l'exception Dufour.

Constaté suivant la loi par moi Jean François Couraud,  
maire de la Commune de St' Andrie de Aubrac  
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil.  
Ferchaud

Dufour

N° 62

Louis Vreau

DU DIX DECembre mil huit cent trente à huit heures du matin; acte de Naissance de Louis Vreau, né à  
peyrabed hier à sept heures du matin fils de Jeanne Vreau et  
viguieron âgé de vingt six ans, et de Marie Horváth âgée  
de vingt neuf ans, mariés & habitants de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
premier témoin Jean Verac Sabouty, préfeture  
de cinquante deux ans, habitant de cette Commune.  
Second témoin Jean Dufour père âgé de cinquante  
quatre ans, domicilié également de la présente Commune.

Sur la requérance à moi faite par Jeanne Laroche  
accouchée, domiciliée dans la présente Commune.

Vous après lecture du présent acte signé.

Constaté suivant la loi par moi Jean François Couraud,  
maire de la Commune de St' Andrie de Aubrac  
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil —

Jeanne Laroche

Dufour

N<sup>o</sup> 63. Du Dix Decembre mil huit cent trente à midi  
Acte de Naissance de Jeanne Renard née ce jour  
Jeanne Renard, le Bourg à six heures du matin, fille de Joseph Renard,  
charpentier âgé de trente ans & de Thérèse Tognat, âgée  
de vingt-six ans mariée & habitante de cette Commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être Féminin.

Premier témoin Jean Auguste Pivrot, propriétaire âgé de  
cinquante-neuf ans. Second témoin Jean Horace Saboutin,  
propriétaire âgé de cinquante-deux ans habitant de  
cette Commune.

Sur la requérition à moi faite par le père de l'enfant  
d'après lecture du présent acte signé à l'exception  
du père. —

Constaté suivant la loi par moi Pierre François  
Couraud maire de la Commune de St André de Cubzac  
faits au sein des fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

Pivrot J. Horace Saboutin OLLAIS

N<sup>o</sup> 64. Du Dix Decembre mil huit cent trente à quatre heures du soir.

Acte de Naissance de Pierre Larue né au lieu de Compost  
Pierre Larue, hier à quatre heures du soir, fils de Guillaume Larue  
propriétaire âgé de trente ans & de Jeanne Tognat,  
petit âge de trente-deux ans mariée & habitante  
de cette Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.  
Premier témoin Bernard Ferchaud, marchand âgé de  
soixante-deux ans. Second témoin Bernard Lemaire,  
propriétaire âgé de cinquante-huit ans habitant de  
cette Commune. Sur la requérition à moi faite par le  
père de l'enfant, d'après lecture du présent acte  
signé. Constaté suivant la loi par moi Pierre François Couraud  
maire de la Commune de St André de Cubzac faisant les fonctions  
d'Officier public de l'Etat civil. —

Ferchaud P. Lemaire YAYIAC OLLAIS

N<sup>o</sup> 65  
N<sup>o</sup> 66  
N<sup>o</sup> 67  
N<sup>o</sup> 68  
N<sup>o</sup> 69  
N<sup>o</sup> 70  
N<sup>o</sup> 71  
N<sup>o</sup> 72  
N<sup>o</sup> 73  
N<sup>o</sup> 74  
N<sup>o</sup> 75  
N<sup>o</sup> 76  
N<sup>o</sup> 77  
N<sup>o</sup> 78  
N<sup>o</sup> 79  
N<sup>o</sup> 80  
N<sup>o</sup> 81  
N<sup>o</sup> 82  
N<sup>o</sup> 83  
N<sup>o</sup> 84  
N<sup>o</sup> 85  
N<sup>o</sup> 86  
N<sup>o</sup> 87  
N<sup>o</sup> 88  
N<sup>o</sup> 89  
N<sup>o</sup> 90  
N<sup>o</sup> 91  
N<sup>o</sup> 92  
N<sup>o</sup> 93  
N<sup>o</sup> 94  
N<sup>o</sup> 95  
N<sup>o</sup> 96  
N<sup>o</sup> 97  
N<sup>o</sup> 98  
N<sup>o</sup> 99  
N<sup>o</sup> 100  
N<sup>o</sup> 101  
N<sup>o</sup> 102  
N<sup>o</sup> 103  
N<sup>o</sup> 104  
N<sup>o</sup> 105  
N<sup>o</sup> 106  
N<sup>o</sup> 107  
N<sup>o</sup> 108  
N<sup>o</sup> 109  
N<sup>o</sup> 110  
N<sup>o</sup> 111  
N<sup>o</sup> 112  
N<sup>o</sup> 113  
N<sup>o</sup> 114  
N<sup>o</sup> 115  
N<sup>o</sup> 116  
N<sup>o</sup> 117  
N<sup>o</sup> 118  
N<sup>o</sup> 119  
N<sup>o</sup> 120  
N<sup>o</sup> 121  
N<sup>o</sup> 122  
N<sup>o</sup> 123  
N<sup>o</sup> 124  
N<sup>o</sup> 125  
N<sup>o</sup> 126  
N<sup>o</sup> 127  
N<sup>o</sup> 128  
N<sup>o</sup> 129  
N<sup>o</sup> 130  
N<sup>o</sup> 131  
N<sup>o</sup> 132  
N<sup>o</sup> 133  
N<sup>o</sup> 134  
N<sup>o</sup> 135  
N<sup>o</sup> 136  
N<sup>o</sup> 137  
N<sup>o</sup> 138  
N<sup>o</sup> 139  
N<sup>o</sup> 140  
N<sup>o</sup> 141  
N<sup>o</sup> 142  
N<sup>o</sup> 143  
N<sup>o</sup> 144  
N<sup>o</sup> 145  
N<sup>o</sup> 146  
N<sup>o</sup> 147  
N<sup>o</sup> 148  
N<sup>o</sup> 149  
N<sup>o</sup> 150  
N<sup>o</sup> 151  
N<sup>o</sup> 152  
N<sup>o</sup> 153  
N<sup>o</sup> 154  
N<sup>o</sup> 155  
N<sup>o</sup> 156  
N<sup>o</sup> 157  
N<sup>o</sup> 158  
N<sup>o</sup> 159  
N<sup>o</sup> 160  
N<sup>o</sup> 161  
N<sup>o</sup> 162  
N<sup>o</sup> 163  
N<sup>o</sup> 164  
N<sup>o</sup> 165  
N<sup>o</sup> 166  
N<sup>o</sup> 167  
N<sup>o</sup> 168  
N<sup>o</sup> 169  
N<sup>o</sup> 170  
N<sup>o</sup> 171  
N<sup>o</sup> 172  
N<sup>o</sup> 173  
N<sup>o</sup> 174  
N<sup>o</sup> 175  
N<sup>o</sup> 176  
N<sup>o</sup> 177  
N<sup>o</sup> 178  
N<sup>o</sup> 179  
N<sup>o</sup> 180  
N<sup>o</sup> 181  
N<sup>o</sup> 182  
N<sup>o</sup> 183  
N<sup>o</sup> 184  
N<sup>o</sup> 185  
N<sup>o</sup> 186  
N<sup>o</sup> 187  
N<sup>o</sup> 188  
N<sup>o</sup> 189  
N<sup>o</sup> 190  
N<sup>o</sup> 191  
N<sup>o</sup> 192  
N<sup>o</sup> 193  
N<sup>o</sup> 194  
N<sup>o</sup> 195  
N<sup>o</sup> 196  
N<sup>o</sup> 197  
N<sup>o</sup> 198  
N<sup>o</sup> 199  
N<sup>o</sup> 200  
N<sup>o</sup> 201  
N<sup>o</sup> 202  
N<sup>o</sup> 203  
N<sup>o</sup> 204  
N<sup>o</sup> 205  
N<sup>o</sup> 206  
N<sup>o</sup> 207  
N<sup>o</sup> 208  
N<sup>o</sup> 209  
N<sup>o</sup> 210  
N<sup>o</sup> 211  
N<sup>o</sup> 212  
N<sup>o</sup> 213  
N<sup>o</sup> 214  
N<sup>o</sup> 215  
N<sup>o</sup> 216  
N<sup>o</sup> 217  
N<sup>o</sup> 218  
N<sup>o</sup> 219  
N<sup>o</sup> 220  
N<sup>o</sup> 221  
N<sup>o</sup> 222  
N<sup>o</sup> 223  
N<sup>o</sup> 224  
N<sup>o</sup> 225  
N<sup>o</sup> 226  
N<sup>o</sup> 227  
N<sup>o</sup> 228  
N<sup>o</sup> 229  
N<sup>o</sup> 230  
N<sup>o</sup> 231  
N<sup>o</sup> 232  
N<sup>o</sup> 233  
N<sup>o</sup> 234  
N<sup>o</sup> 235  
N<sup>o</sup> 236  
N<sup>o</sup> 237  
N<sup>o</sup> 238  
N<sup>o</sup> 239  
N<sup>o</sup> 240  
N<sup>o</sup> 241  
N<sup>o</sup> 242  
N<sup>o</sup> 243  
N<sup>o</sup> 244  
N<sup>o</sup> 245  
N<sup>o</sup> 246  
N<sup>o</sup> 247  
N<sup>o</sup> 248  
N<sup>o</sup> 249  
N<sup>o</sup> 250  
N<sup>o</sup> 251  
N<sup>o</sup> 252  
N<sup>o</sup> 253  
N<sup>o</sup> 254  
N<sup>o</sup> 255  
N<sup>o</sup> 256  
N<sup>o</sup> 257  
N<sup>o</sup> 258  
N<sup>o</sup> 259  
N<sup>o</sup> 260  
N<sup>o</sup> 261  
N<sup>o</sup> 262  
N<sup>o</sup> 263  
N<sup>o</sup> 264  
N<sup>o</sup> 265  
N<sup>o</sup> 266  
N<sup>o</sup> 267  
N<sup>o</sup> 268  
N<sup>o</sup> 269  
N<sup>o</sup> 270  
N<sup>o</sup> 271  
N<sup>o</sup> 272  
N<sup>o</sup> 273  
N<sup>o</sup> 274  
N<sup>o</sup> 275  
N<sup>o</sup> 276  
N<sup>o</sup> 277  
N<sup>o</sup> 278  
N<sup>o</sup> 279  
N<sup>o</sup> 280  
N<sup>o</sup> 281  
N<sup>o</sup> 282  
N<sup>o</sup> 283  
N<sup>o</sup> 284  
N<sup>o</sup> 285  
N<sup>o</sup> 286  
N<sup>o</sup> 287  
N<sup>o</sup> 288  
N<sup>o</sup> 289  
N<sup>o</sup> 290  
N<sup>o</sup> 291  
N<sup>o</sup> 292  
N<sup>o</sup> 293  
N<sup>o</sup> 294  
N<sup>o</sup> 295  
N<sup>o</sup> 296  
N<sup>o</sup> 297  
N<sup>o</sup> 298  
N<sup>o</sup> 299  
N<sup>o</sup> 300  
N<sup>o</sup> 301  
N<sup>o</sup> 302  
N<sup>o</sup> 303  
N<sup>o</sup> 304  
N<sup>o</sup> 305  
N<sup>o</sup> 306  
N<sup>o</sup> 307  
N<sup>o</sup> 308  
N<sup>o</sup> 309  
N<sup>o</sup> 310  
N<sup>o</sup> 311  
N<sup>o</sup> 312  
N<sup>o</sup> 313  
N<sup>o</sup> 314  
N<sup>o</sup> 315  
N<sup>o</sup> 316  
N<sup>o</sup> 317  
N<sup>o</sup> 318  
N<sup>o</sup> 319  
N<sup>o</sup> 320  
N<sup>o</sup> 321  
N<sup>o</sup> 322  
N<sup>o</sup> 323  
N<sup>o</sup> 324  
N<sup>o</sup> 325  
N<sup>o</sup> 326  
N<sup>o</sup> 327  
N<sup>o</sup> 328  
N<sup>o</sup> 329  
N<sup>o</sup> 330  
N<sup>o</sup> 331  
N<sup>o</sup> 332  
N<sup>o</sup> 333  
N<sup>o</sup> 334  
N<sup>o</sup> 335  
N<sup>o</sup> 336  
N<sup>o</sup> 337  
N<sup>o</sup> 338  
N<sup>o</sup> 339  
N<sup>o</sup> 340  
N<sup>o</sup> 341  
N<sup>o</sup> 342  
N<sup>o</sup> 343  
N<sup>o</sup> 344  
N<sup>o</sup> 345  
N<sup>o</sup> 346  
N<sup>o</sup> 347  
N<sup>o</sup> 348  
N<sup>o</sup> 349  
N<sup>o</sup> 350  
N<sup>o</sup> 351  
N<sup>o</sup> 352  
N<sup>o</sup> 353  
N<sup>o</sup> 354  
N<sup>o</sup> 355  
N<sup>o</sup> 356  
N<sup>o</sup> 357  
N<sup>o</sup> 358  
N<sup>o</sup> 359  
N<sup>o</sup> 360  
N<sup>o</sup> 361  
N<sup>o</sup> 362  
N<sup>o</sup> 363  
N<sup>o</sup> 364  
N<sup>o</sup> 365  
N<sup>o</sup> 366  
N<sup>o</sup> 367  
N<sup>o</sup> 368  
N<sup>o</sup> 369  
N<sup>o</sup> 370  
N<sup>o</sup> 371  
N<sup>o</sup> 372  
N<sup>o</sup> 373  
N<sup>o</sup> 374  
N<sup>o</sup> 375  
N<sup>o</sup> 376  
N<sup>o</sup> 377  
N<sup>o</sup> 378  
N<sup>o</sup> 379  
N<sup>o</sup> 380  
N<sup>o</sup> 381  
N<sup>o</sup> 382  
N<sup>o</sup> 383  
N<sup>o</sup> 384  
N<sup>o</sup> 385  
N<sup>o</sup> 386  
N<sup>o</sup> 387  
N<sup>o</sup> 388  
N<sup>o</sup> 389  
N<sup>o</sup> 390  
N<sup>o</sup> 391  
N<sup>o</sup> 392  
N<sup>o</sup> 393  
N<sup>o</sup> 394  
N<sup>o</sup> 395  
N<sup>o</sup> 396  
N<sup>o</sup> 397  
N<sup>o</sup> 398  
N<sup>o</sup> 399  
N<sup>o</sup> 400  
N<sup>o</sup> 401  
N<sup>o</sup> 402  
N<sup>o</sup> 403  
N<sup>o</sup> 404  
N<sup>o</sup> 405  
N<sup>o</sup> 406  
N<sup>o</sup> 407  
N<sup>o</sup> 408  
N<sup>o</sup> 409  
N<sup>o</sup> 410  
N<sup>o</sup> 411  
N<sup>o</sup> 412  
N<sup>o</sup> 413  
N<sup>o</sup> 414  
N<sup>o</sup> 415  
N<sup>o</sup> 416  
N<sup>o</sup> 417  
N<sup>o</sup> 418  
N<sup>o</sup> 419  
N<sup>o</sup> 420  
N<sup>o</sup> 421  
N<sup>o</sup> 422  
N<sup>o</sup> 423  
N<sup>o</sup> 424  
N<sup>o</sup> 425  
N<sup>o</sup> 426  
N<sup>o</sup> 427  
N<sup>o</sup> 428  
N<sup>o</sup> 429  
N<sup>o</sup> 430  
N<sup>o</sup> 431  
N<sup>o</sup> 432  
N<sup>o</sup> 433  
N<sup>o</sup> 434  
N<sup>o</sup> 435  
N<sup>o</sup> 436  
N<sup>o</sup> 437  
N<sup>o</sup> 438  
N<sup>o</sup> 439  
N<sup>o</sup> 440  
N<sup>o</sup> 441  
N<sup>o</sup> 442  
N<sup>o</sup> 443  
N<sup>o</sup> 444  
N<sup>o</sup> 445  
N<sup>o</sup> 446  
N<sup>o</sup> 447  
N<sup>o</sup> 448  
N<sup>o</sup> 449  
N<sup>o</sup> 450  
N<sup>o</sup> 451  
N<sup>o</sup> 452  
N<sup>o</sup> 453  
N<sup>o</sup> 454  
N<sup>o</sup> 455  
N<sup>o</sup> 456  
N<sup>o</sup> 457  
N<sup>o</sup> 458  
N<sup>o</sup> 459  
N<sup>o</sup> 460  
N<sup>o</sup> 461  
N<sup>o</sup> 462  
N<sup>o</sup> 463  
N<sup>o</sup> 464  
N<sup>o</sup> 465  
N<sup>o</sup> 466  
N<sup>o</sup> 467  
N<sup>o</sup> 468  
N<sup>o</sup> 469  
N<sup>o</sup> 470  
N<sup>o</sup> 471  
N<sup>o</sup> 472  
N<sup>o</sup> 473  
N<sup>o</sup> 474  
N<sup>o</sup> 475  
N<sup>o</sup> 476  
N<sup>o</sup> 477  
N<sup>o</sup> 478  
N<sup>o</sup> 479  
N<sup>o</sup> 480  
N<sup>o</sup> 481  
N<sup>o</sup> 482  
N<sup>o</sup> 483  
N<sup>o</sup> 484  
N<sup>o</sup> 485  
N<sup>o</sup> 486  
N<sup>o</sup> 487  
N<sup>o</sup> 488  
N<sup>o</sup> 489  
N<sup>o</sup> 490  
N<sup>o</sup> 491  
N<sup>o</sup> 492  
N<sup>o</sup> 493  
N<sup>o</sup> 494  
N<sup>o</sup> 495  
N<sup>o</sup> 496  
N<sup>o</sup> 497  
N<sup>o</sup> 498  
N<sup>o</sup> 499  
N<sup>o</sup> 500  
N<sup>o</sup> 501  
N<sup>o</sup> 502  
N<sup>o</sup> 503  
N<sup>o</sup> 504  
N<sup>o</sup> 505  
N<sup>o</sup> 506  
N<sup>o</sup> 507  
N<sup>o</sup> 508  
N<sup>o</sup> 509  
N<sup>o</sup> 510  
N<sup>o</sup> 511  
N<sup>o</sup> 512  
N<sup>o</sup> 513  
N<sup>o</sup> 514  
N<sup>o</sup> 515  
N<sup>o</sup> 516  
N<sup>o</sup> 517  
N<sup>o</sup> 518  
N<sup>o</sup> 519  
N<sup>o</sup> 520  
N<sup>o</sup> 521  
N<sup>o</sup> 522  
N<sup>o</sup> 523  
N<sup>o</sup> 524  
N<sup>o</sup> 525  
N<sup>o</sup> 526  
N<sup>o</sup> 527  
N<sup>o</sup> 528  
N<sup>o</sup> 529  
N<sup>o</sup> 530  
N<sup>o</sup> 531  
N<sup>o</sup> 532  
N<sup>o</sup> 533  
N<sup>o</sup> 534  
N<sup>o</sup> 535  
N<sup>o</sup> 536  
N<sup>o</sup> 537  
N<sup>o</sup> 538  
N<sup>o</sup> 539  
N<sup>o</sup> 540  
N<sup>o</sup> 541  
N<sup>o</sup> 542  
N<sup>o</sup> 543  
N<sup>o</sup> 544  
N<sup>o</sup> 545  
N<sup>o</sup> 546  
N<sup>o</sup> 547  
N<sup>o</sup> 548  
N<sup>o</sup> 549  
N<sup>o</sup> 550  
N<sup>o</sup> 551  
N<sup>o</sup> 552  
N<sup>o</sup> 553  
N<sup>o</sup> 554  
N<sup>o</sup> 555  
N<sup>o</sup> 556  
N<sup>o</sup> 557  
N<sup>o</sup> 558  
N<sup>o</sup> 559  
N<sup>o</sup> 560  
N<sup>o</sup> 561  
N<sup>o</sup> 562  
N<sup>o</sup> 563  
N<sup>o</sup> 564  
N<sup>o</sup> 565  
N<sup>o</sup> 566  
N<sup>o</sup> 567  
N<sup>o</sup> 568  
N<sup>o</sup> 569  
N<sup>o</sup> 570  
N<sup>o</sup> 571  
N<sup>o</sup> 572  
N<sup>o</sup> 573  
N<sup>o</sup> 574  
N<sup>o</sup> 575  
N<sup>o</sup> 576  
N<sup>o</sup> 577  
N<sup>o</sup> 578  
N<sup>o</sup> 579  
N<sup>o</sup> 580  
N<sup>o</sup> 581  
N<sup>o</sup> 582  
N<sup>o</sup> 583  
N<sup>o</sup> 584  
N<sup>o</sup> 585  
N<sup>o</sup> 586  
N<sup>o</sup> 587  
N<sup>o</sup> 588  
N<sup>o</sup> 589  
N<sup>o</sup> 590  
N<sup>o</sup> 591  
N<sup>o</sup> 592  
N<sup>o</sup> 593  
N<sup>o</sup> 594  
N<sup>o</sup> 595  
N<sup>o</sup> 596  
N<sup>o</sup> 597  
N<sup>o</sup> 598  
N<sup>o</sup> 599  
N<sup>o</sup> 600  
N<sup>o</sup> 601  
N<sup>o</sup> 602  
N<sup>o</sup> 603  
N<sup>o</sup> 604  
N<sup>o</sup> 605  
N<sup>o</sup> 606  
N<sup>o</sup> 607  
N<sup>o</sup> 608  
N<sup>o</sup> 609  
N<sup>o</sup> 610  
N<sup>o</sup> 611  
N<sup>o</sup> 612  
N<sup>o</sup> 613  
N<sup>o</sup> 614  
N<sup>o</sup> 615  
N<sup>o</sup> 616  
N<sup>o</sup> 617  
N<sup>o</sup> 618  
N<sup>o</sup> 619  
N<sup>o</sup> 620  
N<sup>o</sup> 621  
N<sup>o</sup> 622  
N<sup>o</sup> 623  
N<sup>o</sup> 624  
N<sup>o</sup> 625  
N<sup>o</sup> 626  
N<sup>o</sup> 627  
N<sup>o</sup> 628  
N<sup>o</sup> 629  
N<sup>o</sup> 630  
N<sup>o</sup> 631  
N<sup>o</sup> 632  
N<sup>o</sup> 633  
N<sup>o</sup> 634  
N<sup>o</sup> 635  
N<sup>o</sup> 636  
N<sup>o</sup> 637  
N<sup>o</sup> 638  
N<sup>o</sup> 639  
N<sup>o</sup> 640  
N<sup>o</sup> 641  
N<sup>o</sup> 642  
N<sup>o</sup> 643  
N<sup>o</sup> 644  
N<sup>o</sup> 645  
N<sup>o</sup> 646  
N<sup>o</sup> 647  
N<sup>o</sup> 648  
N<sup>o</sup> 649  
N<sup>o</sup> 650  
N<sup>o</sup> 651  
N<sup>o</sup> 652  
N<sup>o</sup> 653  
N<sup>o</sup> 654  
N<sup>o</sup> 655  
N<sup>o</sup> 656  
N<sup>o</sup> 657  
N<sup>o</sup> 658  
N<sup>o</sup> 659  
N<sup>o</sup> 660  
N<sup>o</sup> 661  
N<sup>o</sup> 662  
N<sup>o</sup> 663  
N<sup>o</sup> 664  
N<sup>o</sup> 665  
N<sup>o</sup> 666  
N<sup>o</sup> 667  
N<sup>o</sup> 668  
N<sup>o</sup> 669  
N<sup>o</sup> 670  
N<sup>o</sup> 671  
N<sup>o</sup> 672  
N<sup>o</sup> 673  
N<sup>o</sup> 674  
N<sup>o</sup> 675  
N<sup>o</sup> 676  
N<sup>o</sup> 677  
N<sup>o</sup> 678  
N<sup>o</sup> 679  
N<sup>o</sup> 680  
N<sup>o</sup> 681  
N<sup>o</sup> 682  
N<sup>o</sup> 683  
N<sup>o</sup> 684  
N<sup>o</sup> 685  
N<sup>o</sup> 686  
N<sup>o</sup> 687  
N<sup>o</sup> 688  
N<sup>o</sup> 689  
N<sup>o</sup> 690  
N<sup>o</sup> 691  
N<sup>o</sup> 692  
N<sup>o</sup> 693  
N<sup>o</sup> 694  
N<sup>o</sup> 695  
N<sup>o</sup> 696  
N<sup>o</sup> 697  
N<sup>o</sup> 698  
N<sup>o</sup> 699  
N<sup>o</sup> 700  
N<sup>o</sup> 701  
N<sup>o</sup> 702  
N<sup>o</sup> 703  
N<sup>o</sup> 704  
N<sup>o</sup> 705  
N<sup>o</sup> 706  
N<sup>o</sup> 707  
N<sup>o</sup> 708  
N<sup>o</sup> 709  
N<sup>o</sup> 710  
N<sup>o</sup> 711  
N<sup>o</sup> 712  
N<sup>o</sup> 713  
N<sup>o</sup> 714  
N<sup>o</sup> 715  
N<sup>o</sup> 716  
N<sup>o</sup> 717  
N<sup>o</sup> 718  
N<sup>o</sup> 719  
N<sup>o</sup> 720  
N<sup>o</sup> 721  
N<sup>o</sup> 722  
N<sup>o</sup> 723  
N<sup>o</sup> 724  
N<sup>o</sup> 725  
N<sup>o</sup> 726  
N<sup>o</sup> 727  
N<sup>o</sup> 728  
N<sup>o</sup> 729  
N<sup>o</sup> 730  
N<sup>o</sup> 731  
N<sup>o</sup> 732  
N<sup>o</sup> 733  
N<sup>o</sup> 734  
N<sup>o</sup> 735  
N<sup>o</sup> 736  
N<sup>o</sup> 737  
N<sup>o</sup> 738  
N<sup>o</sup> 739  
N<sup>o</sup> 740  
N<sup>o</sup> 741  
N<sup>o</sup> 742  
N<sup>o</sup> 743  
N<sup>o</sup> 744  
N<sup>o</sup> 745  
N<sup>o</sup> 746  
N<sup>o</sup> 747  
N<sup>o</sup> 748  
N<sup>o</sup> 749  
N<sup>o</sup> 750  
N<sup>o</sup> 751  
N<sup>o</sup> 752  
N<sup>o</sup> 753  
N<sup>o</sup> 754  
N<sup>o</sup> 755  
N<sup>o</sup> 756  
N<sup>o</sup> 757  
N<sup>o</sup> 758  
N<sup>o</sup> 759  
N<sup>o</sup> 760  
N<sup>o</sup> 761  
N<sup>o</sup> 762  
N<sup>o</sup> 763  
N<sup>o</sup> 764  
N<sup>o</sup> 765  
N<sup>o</sup> 766  
N<sup>o</sup> 767  
N<sup>o</sup> 768  
N<sup>o</sup> 769  
N<sup>o</sup> 770  
N<sup>o</sup> 771  
N<sup>o</sup> 772  
N<sup>o</sup> 773  
N<sup>o</sup> 774  
N<sup>o</sup> 775  
N<sup>o</sup> 776  
N<sup>o</sup> 777  
N<sup>o</sup> 778  
N<sup>o</sup> 779  
N<sup>o</sup> 780  
N<sup>o</sup> 781  
N<sup>o</sup> 782  
N<sup>o</sup> 783  
N<sup>o</sup> 784  
N<sup>o</sup> 785  
N<sup>o</sup> 786  
N<sup>o</sup> 787  
N<sup>o</sup> 788  
N<sup>o</sup> 789  
N<sup>o</sup> 790  
N<sup>o</sup> 791  
N<sup>o</sup> 792  
N<sup>o</sup> 793  
N<sup>o</sup> 794  
N<sup>o</sup> 795  
N<sup>o</sup> 796  
N<sup>o</sup> 797  
N<sup>o</sup> 798  
N<sup>o</sup> 799  
N<sup>o</sup> 800  
N<sup>o</sup> 801  
N<sup>o</sup> 802  
N<

N<sup>o</sup> 67  
Acte de Naissance de Catherine Hostein à neuf heures, dans une  
à cinq heures du soir, soubouduer, fille de Michel Hostein,  
vingt ans de quarante deux ans, et de Marie Anne Agathe  
de trente deux ans, mariée & habitante de cette Commune.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

premier témoin Jean Grelard, bâtonnier âgé de trente six ans  
second témoin Raymond Mellie, serrurier âgé de quarante deux ans, habitant de cette Commune.  
Sur la requête à moi faite j'arrête que cet acte est vrai et que  
après lecture du présent acte je déclare ne savoir signer.

Constaté suivant de ce: par moi Jean François  
Couraud, maire de la Commune de St-André-de  
Cubzac faisant les fonctions d'officier public et titré Civil.

Obligé et arrêté le présent registre par

Yves Marie de la Commune de St-André  
de Cubzac le Trente un Décembre au Soir

Mil huit cent trente

Département de  
la Gironde

Arrondissement  
de Bordeaux

Commune de St  
André de Cubzac

Table alphabétique des

Actes Contenus au présent registre

Noms & Prénoms des Nouveaux Nés	Dates des naissances
A	
Abel Jeanne . . . . .	le 21 Janvier 1830.
Allain Marie . . . . .	le 24 Janvier "
Appert Pierre . . . . .	le 20 Mars "
Abadie Margueritte rose . . . . .	le 24 Aout "
Ambaud Jeanne . . . . .	le 7 Juin "
Abadie Pierre . . . . .	le 26 Juillet "
Audoire Jeanne . . . . .	le 31 Octobre "
B	
Besside Bernard . . . . .	le 21 Janvier 1830.
Berard Marie . . . . .	le 27 Février "
Batard Nicolas . . . . .	le 20 Mars "
Bies Françoise . . . . .	le 21 Mai "
Bonnefond Jeanne . . . . .	le 13 Juin "

Noms & Prénoms des  
Nouveaux Nés

Dates des actes

Bourriau Jean .....	le 27 Juin 1830.
Bodet Jeanne .....	le 29 Juin "
Bouchon Pierre .....	le 12 Juillet "
Brizinau pierre .....	le 20 Juillet "
Bourriacq anne .....	le 24 Août "
Berniard catherine .....	le 31 Août "
Briss Marie .....	le 31 Août "
Bernatanc Jean .....	le 20 Octobre "

C

Cartier catherine .....	le 4 Decembre "
-------------------------	-----------------

D

Dubois Jules Scipion Boissy .....	le 20 Janvier "
Ducos Jeanne .....	le 20 mars "
Donis Philippe .....	le 3 Juin "
Delmas Nicola .....	le 18 aout "
Dureau Pierre .....	le 9. 8 <sup>e</sup> "

Noms & Prénoms des  
Nouveaux Nés

Dates des  
actes

20  
24

E	
Gyraud francoise .....	le 6. 7 <sup>e</sup> 1830.

F

Fontenac francois .....	le 11 Janvier "
Faucon pierre .....	le 18 Fevrier "
Fayet Marie .....	le 26 Juillet "
Fortin anne .....	le 25 aout "

G

Giraud Guillaume .....	le 17 aout "
Giraud Bernard .....	le 30. 8 <sup>e</sup> "

H

Hostein catherine .....	le 31 Decembre "
-------------------------	------------------

J

Jeanneau Marie .....	le 11 aout "
----------------------	--------------

L

Largeteau francois .....	le 14 Janvier "
Landes jacques .....	le 15 Janvier "

Nom & Prénom du nouveau-né.	Date de l' acte.	Nom & Prénom du nouveau-né.	Date de l' acte.
Lambert pierre .....	le 26. Janvier 1830	P	
Lagnade antoine .....	le 4. avril.	Perret pierre .....	le 24 Octobre 1830.
Sarache Guillaume .....	le 21. Mai "	R	
Lafond Pierre .....	le 30 Mai "	Rigolle Jean .....	le 14. Mars "
Laporte Jean .....	le 20. juillet "	Rigolle Jean .....	le 15. mars "
Lorne pierre .....	le 10. Juillet "	Robert Jeannne .....	le 13. juillet "
<b>M</b>		Renard Jeannne .....	le 10. Juillet "
Mesteguilhem Guillaume .....	le 24. Février "	Roy Joseph Charles .....	le 20. Juillet "
Marchand Jean Adrien .....	le 15. Mars "	<b>S.</b>	
Morissonneau Thérèse .....	le 1er avril "	Saujon Louis .....	le 4 Février "
Musset Marie .....	le 17. avril "	Serrin Marguerite .....	le 24. avril "
Mellier anne .....	le 27. avril "	Serrin Marie .....	le 13. Juin "
Mallard Philippe .....	le 13. Juin "	<b>T</b>	
Morian Joseph .....	le 17. Juillet "	Ceynat Marie .....	le 15. Mars "
Marien Marie Julie .....	le 25. août "	Grocéard Jeannne .....	le 5. avril "
<b>N</b>		Eanson Jean Luc .....	le 10. Juin "
Nadal Antonette .....	le 17. Février "	<b>V.</b>	
Nail Didier .....	le 31. Mars "	Vieau Louis .....	le 10. Décembre 1830-
<b>O</b>			
Olange Victor Léonard .....	le 6. juillet "		